



jti CERTIFIÉ



Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT



L'État maintient les subventions pétrolières P.4

BCEAO



Mobilisation des bailleurs pour l'inclusion financière dans l'UEMOA P.2

COMMERCE INTER - AFRICAIN

L'Afrique du Sud rejoint Afreximbank et annonce un Programme pays de 8 milliards de dollars US P.6



BANQUE MONDIALE Antonius Verheijen nommé représentant résident au Togo

Page 3

superamco | **Ramco** | **LG**
Les courses faciles

**Faites vos courses
en toute facilité!**

+228 22 22 19 40 | sav@ramco.tg



BCEAO

Mobilisation des bailleurs pour l'inclusion financière dans l'UEMOA

La Table ronde des bailleurs de fonds consacrée au financement additionnel de la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour la période 2025-2030, s'est tenue le 30 janvier 2026, au Siège de la BCEAO à Dakar, sous la présidence du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Jean-Claude Kassi Brou.

Patience SALLAH

Cette rencontre, organisée par la BCEAO, s'inscrit dans le prolongement des échanges préliminaires conduits avec les partenaires techniques et financiers au cours de l'année 2025, en vue de confirmer leurs engagements de financement et d'appui technique en faveur de la mise en œuvre de ladite Stratégie. Elle a réuni plusieurs institutions partenaires intervenant dans le domaine de l'inclusion



financière, autour des enjeux liés à la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires à la réalisation du plan d'actions, dont le coût global est estimé à 32,9 milliards de FCFA. À cet égard, le Gouverneur a rappelé que les Etats membres de l'Union et la Banque Centrale ont déjà mobilisé les trois quarts du budget requis, traduisant ainsi un engagement fort en

faveur de l'inclusion financière dans l'UEMOA.

Lors des échanges, le Gouverneur Jean-Claude Kassi Brou a souligné que la SRIF, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 3 avril 2025, constitue le cadre de référence des interventions visant à renforcer l'accès et l'utilisation des services

financiers au profit des populations de l'Union sur la période 2025-2030.

Il a précisé qu'elle ambitionne de permettre à au moins 90 % de la population adulte d'utiliser une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et abordables, avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes, aux populations rurales, aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux personnes déplacées de force et aux personnes en situation de handicap.

Le Gouverneur a également évoqué l'importance du Cadre consultatif des partenaires, mis en place pour assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence des interventions.

Enfin, les travaux ont permis d'échanger sur les modalités de mobilisation du solde des ressources nécessaires, ainsi que sur les conditions de renforcement de la collaboration entre la Banque Centrale et les partenaires, en vue de promouvoir une inclusion financière durable au sein de l'Union.

Burkina Faso

Deux centrales bientôt opérationnelles pour doper la production électrique

Le Burkina Faso se prépare à renforcer significativement son approvisionnement en électricité avec la mise en service imminente de deux importantes centrales situées à Ouagadougou et dans sa périphérie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré Gouba, a effectué ce mardi 3 février, une visite de terrain pour superviser l'avancement des travaux à la centrale photovoltaïque de Zagtouli, à l'ouest de la capitale, et à la centrale thermique de Komsilga, au sud-est de la ville.

À Zagtouli, l'extension du champ solaire couvre 26 hectares et a déjà vu l'installation de 28 485 panneaux solaires bifaciaux de dernière génération. La production additionnelle attendue de 17 MWc devrait bientôt être injectée sur le réseau national. Avec un taux d'avancement de 80 %, le

chantier respecte globalement le calendrier prévu, mais le ministre a demandé un passage en travail continu pour garantir la mise en service avant la fin février. Une fois achevée, la centrale de Zagtouli atteindra une puissance totale de 50 MWc, devenant la plus grande installation solaire du pays.

À Komsilga, au sud-est de



Ouagadougou, les travaux d'extension de la centrale thermique affichent un taux d'exécution de 70 %. Le ministre a constaté certaines infrastructures momentanément à l'arrêt et a exhorté l'entreprise

à intensifier les efforts pour livrer, en première phase, une capacité minimale de 50 MW avant le 30 avril. Les responsables du chantier ont précisé que 24 mois de travaux ont déjà été réalisés et que le

délai résiduel de trois mois sera mis à profit pour répondre aux besoins énergétiques liés à la période chaude.

Ces deux projets s'inscrivent dans la stratégie nationale initiée depuis 2025 pour renforcer durablement la production d'électricité et améliorer les réseaux de transport et de distribution. Selon le ministre, l'objectif est d'assurer la souveraineté énergétique du pays tout en accompagnant le développement social et économique.

Un suivi est prévu dans trois semaines à Zagtouli pour constater l'injection effective des premiers kilowatts sur le réseau de la SONABEL, un signal fort de l'engagement du gouvernement à sécuriser l'approvisionnement en électricité et à anticiper les périodes de forte demande.

Banque mondiale

Antonius Verheijen nommé représentant résident au Togo

Le Togo vient d'avoir un nouveau représentant résident du Groupe de la Banque mondiale. Il s'agit du néerlandais Antonius Verheijen.

Bernard AFAWOUBO

Nommé le 1er février dernier, par le Groupe de la Banque mondiale, Antonius Verheijen, assurera désormais la gestion des portefeuilles de la Banque mondiale (BIRD et IDA), de la Société financière internationale (IFC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), conformément à la stratégie d'unification de la direction des institutions du Groupe pour mieux soutenir les priorités de ses pays membres.

« Je suis très heureux d'entamer ma nouvelle mission et représenter l'ensemble des entités

du Groupe de la Banque mondiale. Cela me permettra de mobiliser le meilleur du Groupe au service de nos clients et pouvoir contribuer à soutenir la création d'opportunités économiques et d'emplois pour la jeunesse togolaise et l'ensemble de la population. J'œuvrera à m'assurer de l'impact réel de nos programmes sur les bénéficiaires, où qu'ils se trouvent, » a déclaré Antonius Verheijen, représentant résident du Groupe de la Banque mondiale au Togo. De nationalité néerlandaise, Antonius Verheijen cumule plus de 20 ans d'expérience au sein du Groupe de la Banque mondiale en Asie, en Europe et en Afrique.



Ancien responsable des opérations en Côte d'Ivoire et à Kaboul, représentant résident en Tunisie et en Serbie, il a également dirigé le département Gouvernance et secteur public pour l'Europe et l'Asie centrale. Docteur en sciences de l'Université de Leiden, il s'est spécialisé dans la réforme de la fonction publique, la

gouvernance et la lutte contre la corruption.

Au Togo, les priorités du nouveau représentant résident du Groupe de la Banque mondiale, incluent la consolidation du Cadre de partenariat entre le Groupe de la Banque mondiale et le pays, la promotion d'une croissance inclusive et durable, l'appui aux réformes

de gouvernance et la mobilisation du capital privé comme levier de création d'emplois.

Depuis l'ouverture du bureau de la Banque mondiale à Lomé en 1982, Antonius Verheijen est le treizième représentant résident. Le portefeuille actuel de la Banque mondiale au Togo s'élève à 1,49 milliard USD, réparti sur 18 opérations dont 10 nationales et 8 régionales. L'IFC a par ailleurs mobilisé environ 320 millions USD entre 2020 et 2025, tandis que les projets couvrent des secteurs prioritaires tels que l'énergie, l'emploi, l'agriculture, la santé, l'éducation, la gouvernance, l'eau, les transports et le développement urbain.

Partenariat public-privé

L'alliance des talents au service du développement au Togo

(TOGODAILYNEWS) - Le partenariat public-privé s'affirme désormais comme un point capital de l'action publique togolaise. Il s'impose même progressivement comme une méthode, un esprit et une promesse : celle de conjuguer l'ambition de l'État, l'agilité du secteur privé et l'intérêt général des populations. Dans un contexte de transformation économique et sociale, cette alliance des talents trace une voie vers un développement inclusif, durable et créateur de valeur.

Le choix du partenariat public-privé repose d'abord sur la conviction selon laquelle aucun acteur, pris isolément, ne peut relever seul les défis contemporains. Les secteurs des infrastructures, de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'éducation, des services urbains, du numérique, de l'agriculture qui emploie plus de 60 % de la population active, etc., exigent des investissements massifs, une expertise technique pointue et une capacité d'exécution rapide. En ouvrant l'action publique à la coopération structurée avec les entreprises privées, le Togo fait le pari de

l'efficacité, de l'innovation et du partage des risques. La dynamique enclenchée et poursuivie par le pays est encadrée par des instruments institutionnels et juridiques renforcés, qui sécurisent les investisseurs tout en protégeant l'intérêt public. Les règles de passation, de transparence et de redevabilité sont clarifiées afin d'instaurer un climat de confiance durable. Le partenariat public-privé devient alors un outil de politique publique assumé, pensé pour attirer des capitaux, stimuler l'entrepreneuriat et accélérer la livraison de services essentiels aux citoyens.

Sur le terrain, les résultats



commencent à parler. Et très fort. Au cours de l'année 2025, le cadre juridique et institutionnel des PPP a été davantage solidifié. Au rang des mesures phares se trouve l'instauration d'une redevance normalisée de 0,2 % du chiffre d'affaires annuel des titulaires de contrats PPP. Elle est destinée à rendre la commande publique plus professionnelle et porteuse de résultats.

Comme escompté par le gouvernement, ladite réforme aide à mieux

et des entreprises. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 70 % en 2024 à 75 % à la fin de l'année 2025, indique-t-on.

Aussi, la politique de promotion des PPP favorise l'extension des réseaux et la qualité du service, avec un impact direct sur la santé publique et le bien-être quotidien.

Pour les entrepreneurs, le partenariat public-privé ouvre des perspectives nouvelles. Il crée des opportunités d'affaires structurées, favorise la montée en compétence des entreprises locales et encourage les transferts de savoir-faire. Les PME et les acteurs nationaux sont appelés à jouer un rôle accru, à travers des mécanismes variés. Le PPP devient alors un levier d'industrialisation, de création d'emplois et de compétitivité.

Protéger le pouvoir d'achat

L'État maintient les subventions pétrolières

La nouvelle année s'ouvre dans un contexte international toujours marqué par la volatilité des prix de l'énergie. Pourtant, loin des effets d'annonce, l'État maintient une ligne d'action : le subventionnement des produits pétroliers demeure, pensé comme un amortisseur social essentiel et un levier de stabilité économique.

Yves ATCHANOUVI

L'idée reste la même, celle de protéger les ménages et de préserver le tissu productif national. Face à toutes les fluctuations, le choix du Togo est celui de la responsabilité. En consentant des efforts budgétaires soutenus pour contenir les prix à la pompe, les pouvoirs publics limitent l'impact direct sur le coût de la vie.

Le transport, l'alimentation,

les services et l'ensemble des activités dépendantes de l'énergie bénéficient ainsi d'une relative prévisibilité, précieuse pour les familles comme pour les entrepreneurs installés sur le territoire, nationaux comme étrangers. Il s'inscrit dans une approche mesurée, attentive aux équilibres macroéconomiques et à la soutenabilité des finances publiques. L'État ajuste, anticipe et arbitre, afin que l'effort consenti reste



compatible avec les priorités sociales et les investissements structurants.

Cette méthode, faite de discernement et de constance, témoigne d'une gouvernance soucieuse à la fois de justice sociale et de rigueur.

Au-delà des chiffres, la poursuite du

subventionnement des produits pétroliers porte une portée symbolique forte. Elle rappelle que l'action publique ne se limite pas à la régulation, mais s'incarne aussi dans la protection des plus vulnérables. En maintenant ce dispositif en cette nouvelle année, le Togo affirme que la

solidarité nationale n'est pas une variable d'ajustement, mais un principe durable au cœur de son projet de développement.

Selon les prévisions budgétaires, la politique de subventionnement représentera en 2026 un coût estimé à 14,2 milliards de francs CFA. Une mesure destinée à atténuer l'impact des prix des carburants sur les ménages, notamment les plus vulnérables.

Tout de même, l'enveloppe prévue pour 2026 est en baisse lorsqu'on la compare à celle de 2025 où les subventions étaient de 25 milliards de francs CFA. La raison est toute simple pour l'État : rationaliser les dépenses publiques tout en maintenant le filet de protection sociale.

Diplomatie

À Entebbe, le Président du Conseil Faure Gnassingbé en première ligne pour la paix dans les Grands Lacs

Aux abords des rives du Lac Victoria, la cité d'Entebbe en Ouganda a servi ce mardi 03 février 2026 de creuset diplomatique d'une haute importance pour la paix et la stabilité en Afrique. Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, médiateur désigné de l'Union africaine dans la crise dans la région des Grands Lacs, y a effectué un déplacement d'une portée majeure dans la dynamique résolue de recherche de solutions africaines à la crise dans les Grands Lacs.

Cette mission ougandaise s'inscrit dans le prolongement logique des récentes consultations menées par le Président du Conseil au Rwanda et au Burundi.

À Entebbe, il était question de poursuivre cette œuvre de concertation, mais surtout d'enrichir la réflexion stratégique par l'apport d'un acteur régional central notamment le Président ougandais Yoweri Kaguta Museveni.

Au cours de l'entretien en tête-à-tête entre les deux dirigeants, le Président du conseil Faure Essozimna Gnassingbé a exposé l'état des discussions engagées avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la crise des Grands Lacs.

Cet entretien a été suivi d'une séance de travail élargie



aux membres du panel des facilitateurs continentaux, notamment les anciens chefs d'État Olusegun Obasanjo du Nigéria, Uhuru Kenyatta du Kenya et Mokgweetsi Masisi du Botswana en présence des anciennes présidentes Sahle-Work Zewde d'Éthiopie et

Catherine Samba-Panza de la République centrafricaine. L'équipe de la médiation de l'Union africaine, les délégations togolaise et ougandaise, ont aussi pris part à cette rencontre de haut niveau, conférant à cette concertation une dimension

inclusive et coordonnée à cette initiative de paix et une mobilisation collective autour d'une même exigence. Le Président du Conseil a rappelé le sens de la démarche de la médiation

il a observé les différentes phases depuis leurs origines. L'ancien président nigérian, Olusegun Obasanjo a dressé un bilan structuré des démarches entreprises sous la coordination du médiateur désigné de l'Union africaine, mettant en lumière les avancées, les points de blocage persistants et les marges de manœuvre encore disponibles pour une désescalade progressive.

Pour Faure Essozimna Gnassingbé, « les solutions africaines doivent prévaloir face aux problèmes africains ». Il s'agit d'un multilatéralisme africain assumé, conforme aux recommandations du sommet de Lomé, et fondé sur la primauté du dialogue politique, de la coopération régionale et de la responsabilité collective.

L'Ouganda demeure à cet égard, un acteur clé, tant par son influence politique que par son implication sécuritaire et diplomatique dans les mécanismes régionaux.

mardi 3 février 2026

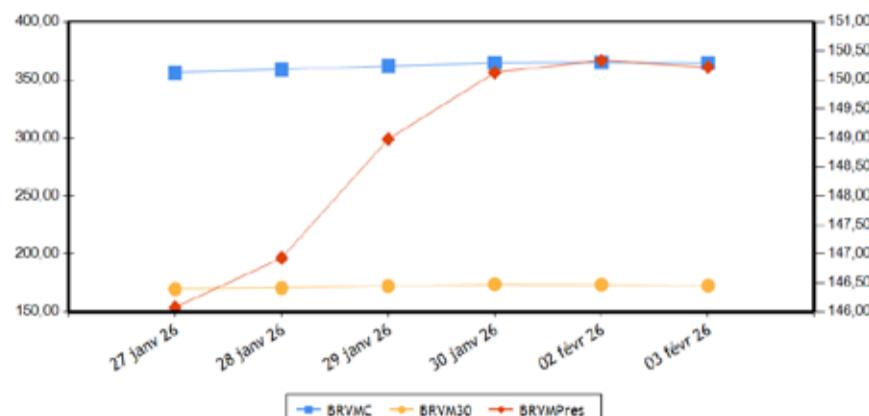
N° 23

BRVM COMPOSITE	364,69
Variation Jour	-0,13 % 
Variation annuelle	5,48 % 

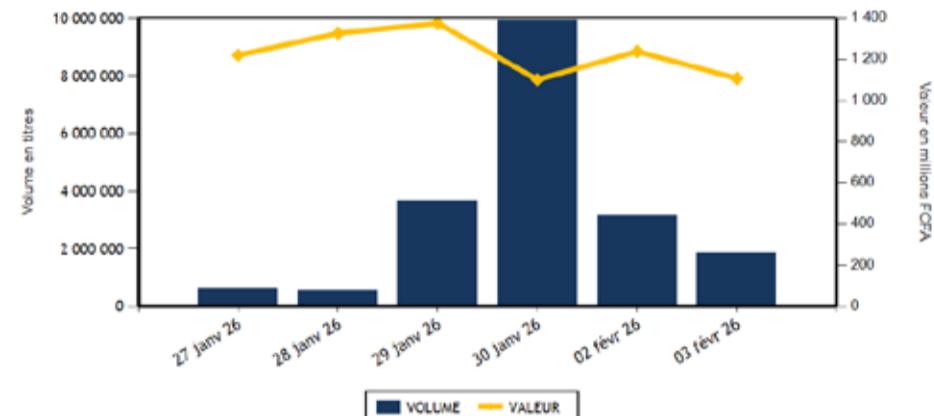
BRVM 30	172,71
Variation Jour	-0,43 % 
Variation annuelle	3,89 % 

BRVM PRESTIGE	150,22
Variation Jour	-0,08 % 
Variation annuelle	4,14 % 

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	14 060 827 665 056	-0,13 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 871 466	-39,86 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 105 536 037	17,85 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	18	-18,18 %
Nombre de titres en baisse	21	5,00 %
Nombre de titres inchangés	8	60,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 524 014 493 284	0,00 %
Volume échangé	219	-99,27 %
Valeur transigée (FCFA)	2 002 826	-99,33 %
Nombre de titres transigés	9	200,00 %
Nombre de titres en hausse		
Nombre de titres en baisse		-100,00 %
Nombre de titres inchangés	9	350,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNILEVER CI (UNLC)	50 415	7,49 %	47,30 %
EVIOSYS PACKAGING SIEM CI (SEMC)	1 785	4,69 %	155,00 %
SAFCA CI (SAFC)	3 795	2,71 %	14,83 %
FILTISAC CI (FTSC)	2 155	2,62 %	-2,93 %
ERIUM CI (Ex AIR LIQUIDE CI) (SIVC)	2 100	2,44 %	32,91 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SITAB CI (STBC)	18 820	-7,50 %	-4,85 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	23	-4,17 %	0,00 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	1 590	-3,34 %	4,95 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	4 695	-2,09 %	25,20 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	2 690	-2,00 %	12,08 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	150,22	-0,08 %	4,14 %	30 001	385 266 440	11,61
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	235,48	-0,45 %	8,19 %	1 841 465	720 269 597	14,51

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	140,43	-0,14 %	5,48 %	1 871 466	1 105 536 037	12,42

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	97,85	0,54 %	3,11 %	7 828	61 551 140	10,00
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	179,19	0,27 %	3,57 %	29 964	52 671 535	64,37
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	155,15	-0,98 %	6,37 %	1 733 633	502 332 737	10,32
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	231,68	0,36 %	7,22 %	38 867	361 985 550	10,69
BRVM - INDUSTRIELS	6	161,21	0,12 %	21,82 %	49 161	88 610 295	16,48
BRVM - ENERGIE	4	118,22	-0,14 %	6,59 %	7 357	22 936 405	14,57
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	118,84	0,60 %	12,22 %	4 656	15 448 375	14,72

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	12,42
Taux de rendement moyen du marché	7,26
Taux de rentabilité moyen du marché	8,46
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	182
Volume moyen annuel par séance	1 674 863,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 457 604 961,56

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	16,46
Ratio moyen de satisfaction	6,94
Ratio moyen de tendance	42,19
Ratio moyen de couverture	237,04
Taux de rotation moyen du marché	0,17
Prime de risque du marché	2,30
Nombre de SGI participantes	34

Commerce Inter - Africain

L'Afrique du Sud rejoint Afreximbank et annonce un Programme pays de 8 milliards de dollars US

La République d'Afrique du Sud a officiellement adhéré aujourd'hui à l'Accord d'Etablissement de la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank), la principale institution financière multilatérale d'Afrique, marquant ainsi l'entrée officielle de la plus grande économie africaine dans le cercle des membres de la Banque et annonçant la souveraineté financière des deux parties.



Cette adhésion fait suite à l'approbation historique de l'adhésion par le Parlement sud-africain en 2025, cimentant un partenariat stratégique entre la principale banque multilatérale africaine et la puissance industrielle du continent. L'Afrique du Sud devient le 54e État à adhérer à l'accord constitutif de la Banque, ce qui constitue une étape historique alors que les deux partenaires cherchent à ouvrir des perspectives commerciales dans un contexte financier mondial en pleine fragmentation en raison des politiques protectionnistes et de la réorganisation des blocs commerciaux.

Pour rendre ce partenariat opérationnel, Afreximbank lancera des interventions financières majeures dans le pays. Il s'agit d'un nouveau programme pays de 8 milliards de dollars destiné à renforcer l'économie sud-africaine. Ce programme vise à accroître l'impact de la Banque sur le développement, à renforcer le déve-

loppement industriel et les chaînes d'approvisionnement régionales et à stimuler de manière considérable, le commerce les flux d'investissement intra-africains. Ce soutien est stratégiquement aligné sur les ambitions économiques de l'Afrique du Sud.

En tant que plus grand contributeur régional du continent au commerce intra-africain, représentant 19,1 % du commerce total du continent en 2024, l'Afrique du Sud est idéalement placée pour tirer parti de l'infrastructure commerciale, de l'expertise et de la portée panafricaine d'Afreximbank afin d'étendre ses relations d'exportation à travers tout le continent.

Dr George Elombi, Président d'Afreximbank et Président du Conseil d'administration de la Banque, a souligné que l'adhésion de l'Afrique du Sud constitue une « étape décisive », ajoutant :

« Cette confirmation de l'adhésion de l'Afrique du Sud à Afreximbank marque une

étape décisive vers l'unification autour des intérêts économiques du continent, les intérêts de notre continent mère. Tout en offrant à Afreximbank une couverture continentale complète, elle place l'Afrique du Sud au cœur de la vision d'Afreximbank et de ses aspirations à promouvoir le changement tant souhaité dans la structure du commerce africain.

« Je suis donc heureux qu'en collaboration avec le ministère sud-africain du commerce, de l'industrie et de la concurrence (DTIC), sous la direction du Ministre Parks Tau, nous ayons mis sur pied ce que nous considérons comme une enveloppe importante de 8 milliards de dollars US pour l'Afrique du Sud. Le programme pays s'aligne sur le plan national de développement à l'horizon 2030 de l'Afrique du Sud et sur les priorités nationales en matière d'industrie et de commerce, et cible des domaines stratégiques clés ».

Le Dr Elombi a ajouté que le portefeuille actuel de projets

d'Afreximbank en Afrique du Sud, à différents stades d'examen, dépasse les 6 milliards de dollars US et couvre les secteurs de la santé, des services financiers, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de l'industrie et des mines.

Commentant l'adhésion de l'Afrique du Sud à Afreximbank, le Président de la République d'Afrique du Sud, S.E. Cyril Ramaphosa a déclaré :

« Nous franchissons aujourd'hui une étape importante dans notre quête pour réaliser ce que j'appellerais l'intégration économique de notre continent. L'adhésion de l'Afrique du Sud à la Banque africaine d'Import-Export confirme notre engagement en faveur du développement industriel africain et de l'approfondissement du commerce, de l'investissement et du développement sur l'ensemble du continent. Une fois finalisé, le Programme pays Afrique du Sud-Afreximbank sera mis en œuvre grâce à un

ensemble de mesures financières qui soutiendront dans un premier temps une série de projets stratégiques dans le secteur du commerce et de l'industrie. L'un des domaines sur lesquels nous allons nous concentrer immédiatement est le renforcement de notre Fonds de transformation, afin de soutenir les entreprises détenues par les noirs qui, soit dit en passant, ont été empêchées par le système d'apartheid de participer activement à l'économie de notre pays ».

Le Président Ramaphosa a ajouté : « Depuis plus de 30 ans, Afreximbank a démontré ses capacités, sa résilience et son esprit d'innovation, mais elle a surtout prouvé son impact. Ce partenariat renforce à plus d'un titre la capacité de l'Afrique du Sud à soutenir les exportateurs sud-africains, les projets industriels et les chaînes de valeur régionales tout en favorisant le

progrès de notre continent ». À la suite de cette annonce, l'Afrique du Sud et Afreximbank ont décidé de mener conjointement des programmes de développement commercial et économique, parmi lesquels figurent notamment le Programme de promotion du commerce et des investissements entre l'Afrique du Sud et l'Afrique (SATIPP), le Programme de garantie d'Afreximbank, le financement de parcs industriels et de zones économiques spéciales, sans oublier le financement des sociétés commerciales d'exportation, le financement de projets et d'actifs, le financement commercial conventionnel, la préparation de projets par Afreximbank et le financement destiné à soutenir les industries créatives et culturelles, ainsi qu'une large gamme de services de conseil.

Forages dans le Nord

L'ARCOP met au jour faux documents et interférences

(IMPARTIAL ACTU) - L'appel d'offres international n°021/2022/MEHV/SG/PRMP, lancé le 19 août 2022 pour la réalisation de 950 forages productifs dans les régions des Savanes et de la Kara, devait répondre à un impératif vital : améliorer l'accès à l'eau potable dans des zones structurellement vulnérables. Mais la procédure s'est progressivement transformée en un enchevêtrement de soupçons, de dénonciations et de dysfonctionnements institutionnels majeurs, au point de mobiliser l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

Entre mars et juin 2023, cinq dénonciations successives ont été adressées à l'organe de régulation. Leurs auteurs évoquaient des irrégularités répétées dans la passation des marchés au sein de l'ex-ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise, mettant en cause plusieurs responsables administratifs et des entreprises attributaires.

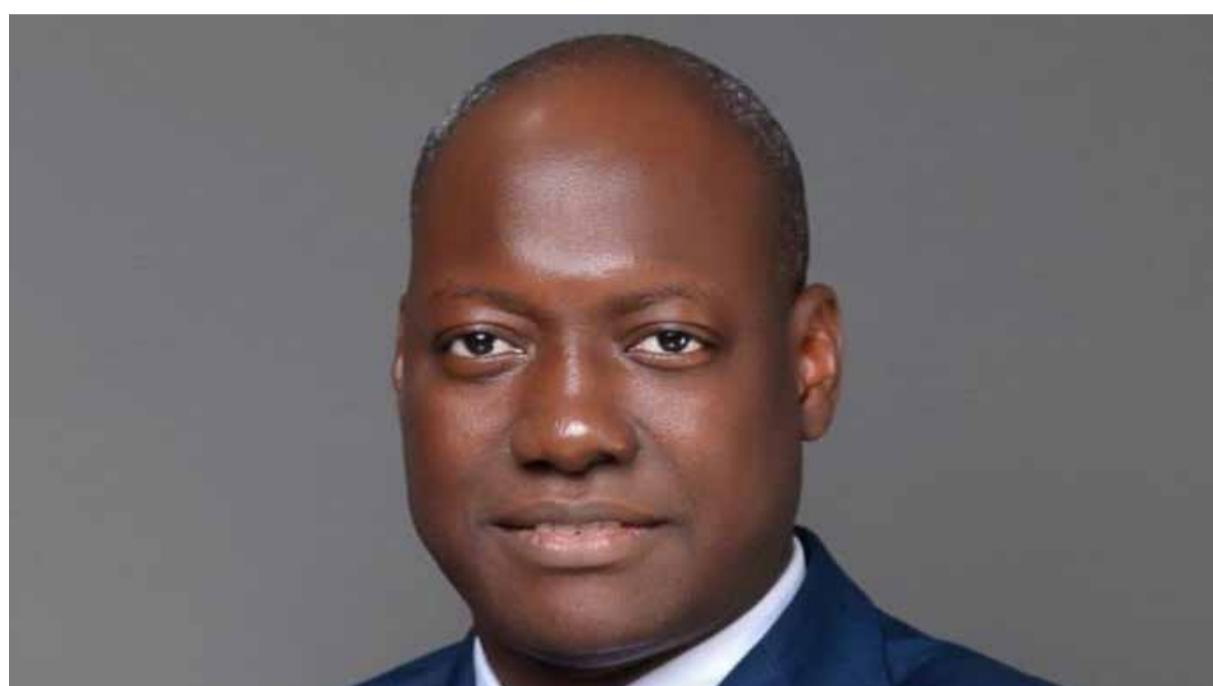
Des accusations lourdes de manipulation et de faux

Au cœur des dénonciations figurent des accusations de manipulation des procédures, d'imposition de critères excessifs dans les dossiers d'appel à concurrence, d'extorsion présumée de fonds et, surtout, de production massive de documents falsifiés. Selon les dénonciateurs, ces pratiques auraient visé à évincer les entreprises locales au profit de sociétés étrangères supposément contrôlées par certains agents publics.

Les entreprises initialement désignées attributaires, notamment l'entreprise IBC et le groupement ETF/GGF Services Sarl, ont été accusées d'avoir fourni de fausses références techniques et de ne pas disposer des moyens matériels nécessaires à l'exécution des travaux. Des allégations qui ont conduit l'ARCOP à déclencher une enquête approfondie, marquée par de nombreuses auditions et des demandes d'authentification auprès d'institutions nationales et étrangères.

L'entreprise IBC disqualifiée pour garanties falsifiées

Premier cas emblématique : celui de l'entreprise IBC, attributaire provisoire du



lot n°2. Les investigations ont établi que les garanties de soumission bancaire produites par cette société, prétendument émises par ECOBANK Côte d'Ivoire, étaient frauduleuses. L'établissement bancaire l'a formellement confirmé. Plus grave encore, des vérifications ont révélé que l'entreprise IBC n'existe plus sous cette raison sociale depuis 2022, rendant sa participation à l'appel d'offres juridiquement et matériellement problématique. Face à ces constats, l'Agence française de développement (AFD), bailleur du projet, a retiré son avis de non-objection, entraînant la disqualification d'IBC.

Une réévaluation controversée et l'entrée en scène de SARA GROUP

À la suite de cette disqualification, le lot n°2 a été attribué à la société SARA GROUP. Or, cette décision s'est elle aussi retrouvée au centre des critiques. L'enquête de l'ARCOP a établi que cette entreprise avait produit des certificats d'immatriculation de véhicules en grande partie frauduleux : sur 17 documents

vérifiés, 11 concernaient des véhicules n'appartenant pas à la société.

Ces certificats étant déterminants pour apprécier la capacité technique du soumissionnaire, leur falsification aurait dû, selon la réglementation, conduire à la disqualification de l'entreprise. Cela n'a pourtant pas été le cas, alimentant les soupçons de favoritisme et de manœuvres délibérées.

Le groupement ETF/GGF Services Sarl mis en cause

Le lot n°1 a été attribué au groupement ETF/GGF Services Sarl. Là encore, les vérifications ont révélé un faisceau d'irrégularités. Plusieurs attestations de bonne fin d'exécution produites dans l'offre se sont révélées fausses ou mensongères.

Les autorités béninoises de régulation ont notamment établi que certaines attestations attribuées à l'ONG JOIE DU JOUR Solidarité Santé et à la société AGIRE Sarl étaient soit falsifiées, soit émises par des entités inexistantes. D'autres documents, délivrés par une entreprise burkinabé, ont été reconnus comme

ne correspondant qu'à des travaux partiellement exécutés, en contradiction avec leur qualification de « bonne fin d'exécution ».

Une immixtion avérée de l'ex-secrétaire général

Au plan institutionnel,

recueillis, le bailleur ne se serait pas limité à son rôle de garant de la régularité de la procédure, mais aurait procédé à une réévaluation substantielle des offres après la disqualification d'IBC.

Pour l'ARCOP, cette intervention constitue une immixtion dans une compétence qui relève exclusivement de la sous-commission d'évaluation mise en place par l'autorité contractante. Une dérive institutionnelle qui fragilise la crédibilité de l'ensemble du processus.

Des accusations non établies contre l'ex-ministre

En revanche, les accusations d'ingérence directe portées contre l'ex-ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise, Bolidja TIEM, n'ont pas été retenues.

Malgré les déclarations de certains collaborateurs évoquant des pressions politiques, l'ARCOP estime que les éléments matériels sont insuffisants pour établir une interférence avérée. De même, les faits présumés d'extorsion de fonds reprochés à plusieurs agents n'ont pas été démontrés.

Une affaire renvoyée au disciplinaire

Au terme de son instruction, l'ARCOP conclut à des violations graves et répétées de la réglementation des marchés publics. Les faits de production de faux documents sont formellement établis à l'encontre des entreprises IBC, SARA GROUP, ETF/GGF Services Sarl, ainsi que de sociétés partenaires impliquées.

Le dossier est désormais transmis au Comité de règlement des différends en formation disciplinaire. La décision sera notifiée à l'ensemble des parties concernées et publiée, marquant une étape décisive dans un dossier qui illustre les dérives possibles de la commande publique lorsque les mécanismes de contrôle sont contournés.

Le rôle problématique du bailleur de fonds

Autre constat majeur : l'implication jugée excessive de l'AFD dans l'évaluation des offres. Selon les éléments

Youki

400* FCFA
BOUTEILLE 50CL

SAVOURE TON
FRUITSTYLE!

Youki
COCKTAIL de FRUITS

INGRÉDIENTS : Eau gazeuse, Sucre, Extrait de concentré de cocktail de fruits déshydraté concentré, Jus d'orange concentré, Jus de canne de sucre, Acide citrique (E330), Aromes, Gomme arabique (E414), Ester glycérylique de résine de bois (E495), Sorbate de potassium (E202), beta-Carotène (E160a), Acide ascorbique (E300), bêta-apo-8-caroténil (C30) (E160e). Additifs : Acide citrique (E330), Conservateur : Benzoate de sodium (E211), Antioxydant : Acide ascorbique (E300). Valeurs nutritionnelles pour 100 ml : valeurs énergétiques 220 kJ/54 kcal, glucides 11,6 g dont sucres : 11,6 g.

POUR VOTRE SANTÉ PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE

* PRIX CONSEILLÉ LA BOUTEILLE DE 50CL